

Centre de services scolaire de la Rivéraine

**TESTS D'ÉQUIVALENCE DE NIVEAU DE SCOLARITÉ
(TENS)**

Guide à l'intention des candidats et candidates

Version 2021-2022

Qu'est-ce que les TENS?

C'est une évaluation composée de 7 examens à choix multiples qui évalue vos connaissances générales. Les tests sont offerts aux élèves qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, mais qui ont acquis des connaissances équivalentes.

À quoi servent les TENS?

La réussite des TENS permet d'obtenir l'*Attestation d'équivalence de niveau de scolarité* (AENS) délivrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Toutefois, l'attestation obtenue ne remplace pas le diplôme d'études secondaires (DES) et ne donne pas d'unités en vue d'une diplomation. Cependant, elle propose les avantages suivants :

- Rend admissible à la formation professionnelle de niveau secondaire conduisant au DEP;
- Satisfait aux exigences de certains employeurs;
- Permet l'accessibilité à certaines formations conduisant à une *Attestation d'études collégiales* (AEC).

Exigences

Vous devez obligatoirement réussir **5 examens** dont les deux tests de français obligatoires (grammaire et compréhension de texte) ainsi que trois examens parmi les cinq examens optionnels proposés.

Tests obligatoires	Tests optionnels (réussite de 3 examens sur 5)
Français – grammaire Français – compréhension de texte	Anglais, langue seconde Mathématiques Sciences humaines Sciences économiques Sciences de la nature

Seuil de réussite : 60 %

Questions : Chaque examen comporte 40 questions à choix multiples, sauf l'examen de français – compréhension de l'écrit qui contient 35 questions.

Durée : 90 minutes maximum pour chacun des tests, sauf mathématique dont la durée est de 150 minutes.

Matériel permis : Calculatrice (pour l'examen de mathématique seulement), crayons, gomme à effacer.

Échec : Vous avez droit à une reprise pour chaque examen, et ce, après un délai de 30 jours. En cas d'échec à la reprise des examens obligatoires de français, un échec global est transmis au Ministère. Vous pouvez reprendre les tests un an après la date de transmission.

L'administration des TENS et des reprises doit être donnée par un seul centre de services scolaire.

Sanction : La date de sanction pour l'ensemble des TENS se situe au plus tard six (6) mois après la date de passation du premier examen, incluant les reprises, ainsi que les périodes de congé où la salle d'examens est fermée. Si l'ensemble des examens n'a pas été fait à l'intérieur des 6 mois, un échec est transmis automatiquement. La reprise de l'ensemble des examens (nouvelle série de tests) peut se faire un an après la date de transmission.

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans et plus au 30 juin précédant l'année scolaire en cours;
- Rencontrer la personne responsable de l'admission pour l'analyse du dossier scolaire.

Démarche

Pour prendre rendez-vous, communiquez auprès du secrétariat du centre situé le plus près de votre domicile :

- Centre Nicolet : 819 293-5968
- Centre St-François : 450 568-2277
- Centre St-Laurent : 819 283-2833

Documents exigés

- Certificat de naissance original (grand format);
- Carte d'assurance maladie ou permis de conduire valide;
- Relevé de notes du Ministère ou bulletin scolaire.

Coûts

- Cahiers préparatoires : 15 \$

Passation des examens TENS

Les examens se font dans les salles d'examens des centres de formation générale des adultes, selon les disponibilités des salles d'examens.

Vous devez prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour planifier votre examen. Une pièce d'identité avec photo sera exigée au moment de l'examen.

- Centre Nicolet : 819 293-5968
- Centre St-François : 450 568-2277
- Centre St-Laurent : 819 283-2833

Documents préparatoires

Le contenu de chaque cahier préparatoire se veut un **survol** des connaissances évaluées dans les tests du TENS et se doivent d'être **combinées à vos expériences et connaissances personnelles**.